



Avez-vous oublié de régler votre cotisation 2021 ? Les renouvellements sont toujours les bienvenus. Faites votre virement sur le compte BE05 5230 8048 0975

Cette année est très importante car elle sera comptabilisée pour le nombre de membres en ordre de cotisation lors du renouvellement en 2022 de la reconnaissance en tant que Fédération de notre association professionnelle auprès du SPF Classes Moyennes !



[View this email in your browser](#)



Enregistrez le date de l'assemblée générale de notre association : le 18 septembre 2021

Le 18 septembre 2021 (10h00-16h00) aura lieu notre assemblée générale annuelle.

Nous souhaitons adresser **une invitation chaleureuse à tous nos membres.**

(La convocation à l'Assemblée générale est uniquement destinée aux membres qui ont payé leur cotisation pour 2021.)

Programme du matin (10:00 - 13:00)

Les membres du conseil d'administration qui ont traité de sujets importants dans le domaine des soins psychologiques au cours de l'année écoulée ont été invités à faire un bref rapport le matin sur leurs activités au sein des groupes de travail ou des projets auxquels ils ont participé. Les sujets suivants seront abordés :

1. Confinement et crise sanitaire - témoignages : Impact sur les citoyens, les psychologues, les employés : (Claudia Ucros et une psychologue du Travail et Organisations)
2. Groupe de travail sur les soins psychologiques et la psychothérapie (Stef Joos)
3. Dossier électronique du patient par le groupe de travail de la Compsy (Tania Schuddinck)
4. Comité de vigilance pour les soins de santé mentale (Hilde Descamps)
5. PPL et travail en réseau (Martine Vermeylen)
6. Un Pass dans l'impasse (Stef Joos)
7. Protection du travail des psychologues à Fedasil (Martine Vermeylen)
8. Coopération avec d'autres associations (Stef Joos, Martine Vermeylen)

9. Conseil fédéral des professions de la santé mentale (Paul Kestemont)
10. Convention offre soins psychologiques renforcée pour tous (Stef Joos)

Après chacun des brefs exposés, il y aura une possibilité de discussion.

L'Assemblée Générale concerne TOUS les membres de l'association UPPSY/BUPSY.

Les membres qui souhaitent proposer leur propre sujet à l'Assemblée générale peuvent contacter le Conseil d'administration (courriel : info@uppsy-bupsy.be).

Déjeuner (13:00 - 14:00)

Le déjeuner aura lieu sur place, à l'auberge de jeunesse Jacques Brel. Nous espérons que ce sera également l'occasion pour les membres de se rencontrer et de passer un agréable moment.

Programme de l'après-midi (14:00 - 16:00)

1. Approbation du rapport financier 2020 et du budget 2021
2. Décharge des administrateurs
3. Démission et nomination des administrateurs
4. Aperçu 2020, ébauche 2021 (voir programme du matin)
5. Fermeture

Lieu

Auberge de Jeunesse Jacques Brel

Rue de la Sablonnière 30 - 1000 Bruxelles (Bruxelles-Nord et Bruxelles-Central à 15 min à pied)

En pratique ...

Pour des raisons pratiques, nous vous demandons de vous inscrire à l'avance via [le formulaire d'inscription](#) et, si nécessaire, de donner une procuration pour l'Assemblée générale si vous ne pouvez pas être présent.

Veillez effectuer un virement de 15 euros sur le compte n° BE05 5230 8048 0975 au plus tard le 26 août pour couvrir les frais de votre repas, en mentionnant "AG 2021" suivi de votre nom.

Vous désirez aider notre association, participer à sa vie ?

Notre association est toujours à la recherche de membres qui souhaitent compléter notre conseil d'administration et/ou effectuer des tâches (par exemple, administration des membres, travaux de traduction, site web, communication, ...). Nous vous appelons donc chaleureusement à l'aide, vos réactions peuvent être envoyées à info@uppsy-bupsy.be.

Nous espérons vous rencontrer en grand nombre afin d'en faire une journée intéressante.

Tout juste sorti de presse: une nouvelle convention renforce l'offre de soins psychologiques pour tous ainsi que des soins spécialisés sur base d'un bilan fonctionnel

Lundi dernier, le comité d'assurance de l'INAMI a donné son accord de principe pour débloquer 151 millions d'euros pour les soins psychologiques en première ligne. Concrètement, cela signifie pour les psychologues / orthopédagogues qu'un nouveau mode de remboursement limité des soins psychologiques a été trouvé. Un taux plus élevé va de pair avec une série de conditions que le psychologue/orthopédagogue clinicien doit remplir pour entrer dans le système.

Nous regrettons de l'avoir appris par les médias et que le secteur n'ait pas été informé à l'avance. Tout cela doit encore être approfondi. La mise en œuvre de cet accord commencera au plus tôt le 1er septembre 2021. En réalité, il est prévu que les accords pertinents soient conclus d'ici le 31 décembre 2021.

[Sur notre site web, vous trouverez le texte de la convention globale](#) entre le fédéral et les régions. Les conventions individuelles et collectives n'ont pas encore été proposées.

Loi sur la qualité et dossier électronique du patient

[La loi sur la qualité des soins](#) s'applique à toutes les professions de santé, dans le but de garantir des soins de santé de qualité. À cette fin, un certain nombre d'exigences sont imposées, qui s'appliqueront également aux psychologues cliniciens. L'une de ces exigences est la tenue d'un dossier médical électronique, qui est de préférence partagé avec d'autres professions de santé. L'hypothèse est que cela favorisera la continuité des soins pour nos patients.

En tant que psychologues, nous émettons de sérieuses réserves quant à la manière « trop transparente » dont la réflexion sur les soins de santé somatiques est appliquée aux soins de santé mentale sans grande adaptation. Nous nous interrogeons sur les conséquences pour les patients d'un non-respect du secret professionnel des psychologues. Dans le bulletin précédent, nous avons déjà fait référence [à l'article de Geneviève Monnoye](#) à ce sujet.

La loi sur la qualité était censée entrer en vigueur le 1er juillet 2021. Le ministre Vandenberghe a toutefois annoncé dans [une lettre](#) que cette date avait été repoussée au **1er juillet 2022**.

Après consultation de la commission sectorielle 13 - Professions médicales et paramédicales - le Conseil supérieur des indépendants CSI et PME a émis un avis concernant les conditions de la loi sur la qualité du dossier patient informatisé (DPI).

Upsy-Bpsy soutient cet avis et continue à suivre ce dossier.

Services de stages et maîtres de stage

Dans notre précédent bulletin d'information, nous avons signalé que l'institution dans laquelle travaillent les psychologues, ainsi qu'un psychologue particulier, pouvaient demander à être reconnus en tant que service et maître de stage.

Initialement, il était prévu que des mesures transitoires seraient prises jusqu'au 01/07/2021. Celles-ci ont maintenant été prolongées jusqu'au 01/07/2026. Pendant la période de mesures transitoires, il faut - entre autres conditions - avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente pour que le service de stage et le maître de stage puissent être reconnus.

Après le 01/07/2026, "minimum 5 ans d'expérience professionnelle avérée" sera remplacé par "minimum 5 ans de reconnaissance en psychologie clinique".

Nous pensons qu'il est important pour la transmission de la formation thérapeutique aux jeunes nouvellement diplômés que les institutions dans lesquelles nos membres travaillent demandent à être reconnues comme lieux de stage / maîtres de stage.

[n'hésitez pas à soumettre votre candidature.](#)

Plus d'infos:

[Devenir maître de stage en psychologie ou en orthopédagogie clinique | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

Visitez également notre page sur les avantages pour les membres

Le renouvellement de la cotisation 2021 est en cours. La contribution de 30 euros peut être versée sur le compte suivant: BE05 5230 8048 0975

<p>L'Union Professionnelle des Psychologues a été reconnue comme Fédération Professionnelle par le Ministère des Classes Moyennes depuis 2011. En 2017, les statuts de l'asbl UPPSV ont été modifiés pour intégrer l'aile BUPSY (Beroeeps Unie voor Psychologen). UPPsy-BUPsy défend les intérêts de ses membres:</p> <p>➔ Membre de l'Assemblée plénière de la Commission des Psychologues</p> <p>Membre du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale ←</p> <p>NOS COORDONNEES</p> <p>Siège social: avenue des Croix de l'Yser 9, 1120 Bruxelles Tél 02/242 86 97</p> <p>Secrétariat: Helenboslaan 30 2630 Aartselaar</p> <p>Contact: info@uppsy-bupsy.be Site: www.uppsy-bupsy.be</p> <p>FB: https://www.facebook.com/UPPsyBUPsy</p> <p>www.uppsy-bupsy.be</p>	<p>Nous voulons clarifier les formations nécessaires à l'exercice de la psychologie clinique et de la psychothérapie ainsi que leurs voies d'accès.</p> <p>Nous considérons que la psychothérapie est un métier spécifique qui s'apprend à travers une formation exigeante, incluant un travail psychothérapeutique personnel et une pratique supervisée.</p> <p>Nous souhaitons être un relais d'information entre les psychologues des différents secteurs concernant les informations politiques et les formations continues qui intéressent notre profession.</p> <p>NOS MEMBRES</p> <p>Nous pensons que la profession de psychologue doit être organisée et évaluée par des psychologues et que les associations professionnelles doivent être consultées dans les réglementations légales. Nos membres sont porteurs d'un master en psychologie ou d'un diplôme équivalent et de préférence enregistrés à la Commission des Psychologues.</p> <p>Ils s'engagent à respecter le code de déontologie des psychologues ainsi que le secret professionnel qui permet de garder la confiance des clients, patients et institutions.</p> <p>Différentes catégories de membres sont prévues.</p>	<p>UPP UPPsy-BUPsy UNION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES</p> <p>NOS VALEURS</p> <p>Nous représentons les psychologues des secteurs : clinique, recherche et enseignement, éducation, travail et organisation ainsi que les psychologues psychothérapeutes. Nous revendiquons d'être considérés comme profession pleinement autonome.</p> <p>D'après la charte Européenne des psychologues, « quiconque doit pouvoir, selon son choix, s'adresser directement et librement à un psychologue ». Cela implique que les psychologues ne soient pas soumis à une prescription médicale. Nous sommes différents d'une profession médicale ou paramédicale et nous défendons tant la spécificité que la diversité de notre pratique basée sur les sciences humaines enseignées à l'université.</p> <p>Nous revendiquons la reconnaissance de la spécificité de la santé mentale dans le champ de la santé qui permet des collaborations ouvertes et égalitaires utiles à nos consultants.</p> <p>Notre diversité implique une collaboration respectueuse avec les autres professionnels dans les différents champs connexes dans l'intérêt de nos clients, patients et dans le respect de leurs confidences.</p> <p>Copyright © 2018 UPPsy-BUPsy</p>
<p>Notre souhait est que tous les psychologues se sentent reconnus dans leur profession!</p>		



Copyright © 2021 UPPsy-BUPsy, All rights reserved.

Als lid van UPPsy-BUPsy bent u opgenomen in de ledenlijst die gebruikt wordt voor uitnodigingen voor de Algemene Vergadering, vormingen en studiedagen, nieuwsbrieven, hernieuwing van het lidgeld en informatie met betrekking tot het beroep van psycholoog.

Our mailing address is:

UPPsy-BUPsy

Privé-adres

Aartselaar 2630

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).